



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 418

9 novembre 2017

Lancement d'une déclaration de principes sur le revenu minimum garanti (RMG)

Hier, le Collectif a procédé au lancement d'une déclaration de principes sur le RMG en compagnie des représentantEs de cinq organisations. Au total, plus de 100 organisations ont déjà appuyé la déclaration.

Le Collectif tenait à faire publier cette déclaration (voir page suivante) à ce moment-ci en raison de l'imminence probable du dévoilement du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il est fort possible que ce dernier comporte un projet de RMG si on en croit les propos du premier ministre et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Mais il ne faut pas oublier que le RMG peut prendre différentes formes et que

le gouvernement actuel n'est pas réputé pour ses largesses envers les personnes en situation de pauvreté. Rien ne nous laisse espérer qu'il se préoccupera enfin d'améliorer leurs conditions de vie.

C'est pour cela que le Collectif tenait à préciser sous quelles conditions un éventuel projet de RMG pourrait être considéré comme minimalement acceptable. Et c'est pour cela qu'il cherche maintenant à aller chercher le plus d'appuis possible à sa déclaration de principes.

Ont participé à la conférence de presse du Collectif: l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, la Fédération des associations de familles



monoparentales et recomposées du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, le Réseau communautaire en santé mentale et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. Le Collectif les en remercie!

Brassage d'idées sur le RMG

Le 25 octobre dernier s'est tenue à Montréal une journée de réflexion sur le revenu minimum garanti (RMG), organisée conjointement par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et le Conseil du statut de la femme. Environ 200 personnes ont participé à cette journée qui a donné lieu à des échanges animés, autant pendant la séance plénière que dans les différents ateliers.

Afin de faciliter la participation de personnes en situation de pauvreté et de ceux et celles qui leur sont solidaires, le Collectif a organisé une rencontre préparatoire la veille au Centre Saint-Pierre. Une trentaine de personnes ont répondu l'invitation du Comité AVEC, un comité permanent du Collectif qui vise à accroître l'implication et la participation des personnes en situation de pauvreté dans les luttes qui les concernent.

Provenant de différents horizons – personnes en situation de pauvreté, intervenantEs, chercheurEs – les participantEs ont pu croiser leurs connaissances et leurs expériences et ainsi approfondir la réflexion sur le RMG. Les échanges ont porté sur ce que devrait

contenir un éventuel programme de RMG pour être en mesure de garantir le respect des droits économiques et sociaux et favoriser l'égalité femme-homme.

Une chose est sûre, pour passer le test de l'acceptabilité sociale, un éventuel RMG devra améliorer significativement les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et leur permettre de contribuer pleinement à la société. Autrement dit, et pour reprendre une expression entendue à plusieurs reprises, il devra permettre « d'être quelqu'unE »!



Déclaration de principes sur un éventuel revenu minimum garanti

Pour un meilleur partage de la richesse collective

Depuis peu, l'idée d'un revenu minimum garanti (RMG) est remise de l'avant dans plusieurs pays. Même le gouvernement québécois est en train de préparer une proposition de RMG.

Dans ce cadre, nous, signataires de cette déclaration, tenons à faire connaître notre vision. Nous sommes convaincus que l'ensemble des Québécoises et des Québécois pourrait avoir beaucoup à gagner avec de nouvelles mesures gouvernementales de redistribution de la richesse. Qu'on les rassemble sous le vocable de RMG ou encore un autre, celles-ci doivent être plus généreuses et solidaires, elles doivent améliorer concrètement les conditions de vie et concourir à la réalisation des droits humains.

Pour respecter cette vision, un projet gouvernemental de RMG s'inscrivant dans une logique progressiste devra donc répondre aux conditions suivantes :

Pour une meilleure redistribution de la richesse

Ce projet devra s'appuyer sur une fiscalité progressive et permettre avant tout d'augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté, prioritairement celui des personnes qui n'atteignent pas le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC). Dans cet esprit, la proposition gouvernementale devra servir de protection pour les travailleuses et travailleurs précaires et elle ne devra pas justifier le maintien d'un salaire minimum inférieur au niveau nécessaire pour sortir de la pauvreté.

Pour une reconnaissance de la contribution de toutes et tous

Pour combattre l'exclusion sociale ainsi que les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté, l'accès à cet éventuel RMG ne devra être soumis à aucune condition. Reconnaître les diverses façons de contribuer à la société, en dehors du monde du travail salarié, devra être un but recherché.

Pour des services publics universels et de qualité

Un éventuel RMG devra constituer un outil supplémentaire de progrès social. Il ne devra pas servir de prétexte pour accélérer le démantèlement des services publics. Au contraire, il devra aller de pair avec une amélioration continue des protections sociales, des lois du travail et des services publics.

Sous ces conditions et avec l'objectif de nous amener vers une société comportant moins de pauvreté, moins d'inégalités, moins de préjugés, nous, les signataires de cette déclaration, exigeons que le gouvernement du Québec vise un meilleur partage de la richesse collective, que cela se concrétise avec ou sans un RMG.

Pour appuyer la déclaration, les représentant.e.s d'organisation peuvent écrire à retour@pauvrete.qc.ca en indiquant leur nom, leur poste et le nom complet de leur organisation.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca